



*Communiqué des membres Force Ouvrière élus aux instances placées auprès du Centre de Gestion 71, en séance le 6 janvier 2023.*

M. le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour les séances d'installation des instances, suite aux élections professionnelles du 8 décembre dernier.

Ce scrutin a démontré, ce que nous redoutions, une baisse de la participation et fait apparaître de gros dysfonctionnements dans l'organisation des élections. Par ailleurs, il confirme tout le mal que nous pensons du vote électronique, tant sur son fonctionnement que sur la baisse de la participation.

**Par leur manque de rigueur dans l'organisation de ces élections, des élus locaux ont bafoué la démocratie sociale et ont été irrespectueux du travail et de l'investissement des militants syndicaux qui se sont impliqués pleinement dans ces élections.**

Les politiques n'admettraient pas que la même chose soit faite pour leurs élections !

Plus que jamais, Force Ouvrière demande que soit réintroduite dans les textes l'obligation d'un deuxième tour lorsqu'il n'y a pas 50 % de votants, comme cela existait auparavant.

Localement nous réclamons, quel que soit le mode des prochains scrutins, la réintroduction de la possibilité d'un vote papier par correspondance.

Les **taux successifs de participation** pour l'instance représentative placée auprès du Centre de Gestion parlent d'eux-mêmes :

- **2014**, dernier scrutin **par correspondance pour le CT 54,6%**
- **2018**, recours au vote **électronique pour le CT 36,7 %**
- **2022**, **vote électronique avec de nombreuses remarques portées au PV pour le CST 26 %**

*Nous demandons que ce communiqué soit joint au PV de cette séance,  
Pour une réelle information des agents, ce communiqué a vocation à être apposé sur les panneaux d'affichages syndicaux et diffusé sur notre site internet.*